



# COMMUNIQUÉ

L'honorable Claudette Tardif, Ph.D., sénatrice

*Pour diffusion immédiate*

## LES CONSERVATEURS CONTINUENT À REPOUSSER L'ÉTUDE EN COMITÉ DU PROJET DE LOI C-232

Ottawa (16 décembre 2010) - À l'ajournement des travaux du Sénat pour la pause hivernale, le projet de loi C-232 stagne toujours au Sénat parce que les conservateurs refusent de le faire avancer.

« Je m'insurge que cette question cruciale d'égalité de traitement entre les avocats francophones et anglophones qui plaident à la plus haute cour du pays soit rejetée du revers de la main », soutient la sénatrice Claudette Tardif, marraine du projet de loi au Sénat.

La sénatrice Claudette Tardif déplore la mauvaise foi du gouvernement à retarder encore une fois le renvoi du projet de loi en comité pour une étude approfondie.

« Il est inacceptable que les sénateurs conservateurs ignorent un projet de loi adopté depuis maintenant 260 jours par la majorité des députés élus à la Chambre des Communes. Le moindre qu'ils puissent faire est de référer C-232 en comité, conformément au rôle du Sénat en tant que Chambre de mûre réflexion. »

Encore une fois le gouvernement rate une occasion de faire preuve d'ouverture à l'égard de tous les Canadiens et Canadiennes qui méritent un traitement égal et juste à la Cour suprême pour que leurs plaidoiries soient entendues et comprises dans l'une ou l'autre des deux langues officielles.

-30-

Pour plus de détails, veuillez communiquer avec :

Sylvie Boulanger, bureau de l'honorable Claudette Tardif  
613.943.3650  
Sans frais : 1.800.267.7362  
[www.claudettetardif.ca](http://www.claudettetardif.ca)